



Extrait du registre des délibérations 2026

DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Séance du 25/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 12
Nombre de suffrages :
16

Date de la convocation
19/06/2026

Délibération 47-2026

Objet Gratuité parution
entreprises

L'an deux mille vingt-six, le VINGT CINQ JUIN l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans la salle culturelle, sous la présidence de Dominique ANCEY, Maire

Etaient présents :

Dominique ANCEY, Daniel LECUYER, Laurent CARRE, Marc MUSCAT, Brigitte NEF, Daniel BELLEGARDE, Valérie DJOUADI, Isabelle FENOUILLE, Xavier ANGLES, Silvère BENALI Mary-Jane ROUSSEL, Gaëtan BELLANCA

Procuration(s) :

JM POUWELS donne pouvoir à Laurent CARRE, Natacha BENALI donne pouvoir à Silvère BENALI, Pascale VERNHES donne pouvoir à Marc MUSCAT, Bernard MONTOYA donne pouvoir à Gaëtan BELLANCA,

Excusées : Anne BLANC, Magali HERNANDEZ, Emilie LEBOUCHER

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Marc MUSCAT

Madame le Maire présente le fait qu'il est nécessaire de soutenir les entreprises du territoire. Pour ce faire, elle propose de leur mettre à disposition gratuitement la publication sur les moyens de communication de la commune pour présenter leur activité et /ou différents manifestations ou événements qu'elles organisent

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de permettre aux entreprises inscrites au Registre du Commerce dont le siège est sur Jonquerettes de publier des annonces ou événements concernant leur entreprise et de les faire référencer sur le site
- **DECIDE** que la publication sur le site de la ville ne sera plus payant
- **DECIDE** que l'ensemble de ces parutions seront faites à titre gratuit
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision

Le Secrétaire de séance,
Marc MUSCAT

Le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Dominique ANCEY



- certifie exécutoire la présente délibération
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

25/06/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 47-2026